

**CONSEIL MUNICIPAL de MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT**

SEANCE du jeudi 16 février 2023 à 20 heures

- Convocation du 08 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOURDIN Francis, Maire.

**Etaient présents** : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

**Absent excusé** : Mme BERTIN Marie et Mme BERTRAND Emmanuelle (pouvoir à Mr Francis BOURDIN)

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article 1 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Me Jean-Luc COURLET, secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1 – Approbation du Compte-rendu du CM du 11 janvier 2023
- 2 – Demandes d'urbanisme
- 3 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Communal
- 4 – Affectation du Résultat 2022 – Budget Communal
- 5 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Eau
- 6 – Affectation du Résultat 2022 – Budget Eau
- 7 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Bois
- 8 – Affectation du Résultat 2022 – Budget Bois
- 9 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Caveaux
- 10 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Lotissement
- 11 – Approbation des Comptes de Gestion 2022
- 12 – Mise en place de servitudes de passage – Colonne montante Réseau AEP
- 13 – Validation du Règlement du Lotissement du Pacot
- 14 – Choix du Maître d'œuvre pour la réhabilitation du Centre d'Accueil
- 15 – Vente d'une parcelle de terrain attenante à la Déchetterie au SMCOM
- 16 – Montant du loyer de l'appartement rénové au 55 Grande rue
- 17 – Téléphonie – Validation du devis de Rex Rotary
- 18 – Don Association Semons l'Espoir – Maison des Familles
- 19 – Versement d'une subvention à l'Association Prévention routière
- 20 – Questions diverses

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10

---

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'Ordre du Jour : Validation du devis pour les travaux à la Source du Bief. Le Conseil municipal accepte cette délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1°) Approbation compte-rendu du CM du 11 janvier 2023**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote du Conseil municipal (envoyé par Mail le 12 janvier 2023) : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## 2°) Demandes d'urbanisme

### Déclaration préalable

- ❖ LAMBERT David – 2 rue de la Fin – 25650 MAISONS DU BOIS LIEVREMONT, dépôt du dossier le 24/01/2023. La présente demande a pour objet la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur le toit de l'habitation et du carport existant, située sur la parcelle 337 AA 54.
- ❖ BATICOOP HELIOS ELECTRICITE pour le compte de GIROUX Marc – 3 rue du Général Marguet – 25650 MAISONS DU BOIS LIEVREMONT, dépôt du dossier le 06/02/2023. La présente demande a pour objet l'installation de 16 panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'habitation, située sur la parcelle AB 12.

## 3°) Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Communal

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022 pour le Budget Communal :

SECTION		CHAPITRE	2022
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractères général	195 066.83 €
		012 - Charges de Personnel	143 566.73 €
		014 - Atténuation de produits (FNGIR)	23 385.00 €
		65 - Autres charges de gestion courante	139 239.93 €
		66 - Charges financières	12 291.89 €
		67 - Charges exceptionnelles	0.00 €
		68 - Provisions	0.00 €
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>513 550.38 €</b>
		042 - Opérations d'ordre	3 493.80 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>517 044.18 €</b>	
	RECETTES	013 - Atténuation de charges	600.00 €
		70 - Produits des services	17 079.65 €
		73 - Impôts et Taxes	387 567.99 €
		74 - Dotations et participations	204 623.48 €
		75 - Autres produits de gestion courante	119 096.23 €
		77 - Produits exceptionnels	15 395.68 €
		<b>Total Recettes réelles</b>	<b>744 363.03 €</b>
		042 - Opérations d'ordre	0.00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>744 363.03 €</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE EN COURS</b>		<b>227 318.85 €</b>	
<b>Résultat antérieur reporté</b>		<b>364 684.23 €</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>592 003.08 €</b>	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	16 - Remboursement d'emprunts	64 321.79 €
		204 - Subventions d'équipement versées	1 611.00 €
		20 - Immos incorporelles	0.00 €
		21 - Immos corporelles	147 887.74 €

	23 - Immos en cours	0.00 €
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>213 820.53 €</b>
	040 - Opération d'ordre	0.00 €
	041 - Opération patrimoniales	0.00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>213 820.53 €</b>
<b>RECETTES</b>	10 - Dotations Fonds divers Réserves	193 212.89 €
	13 - Subventions d'investissement	1 156.37 €
	16 - Emprunts et dettes	100 000.00 €
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>294 369.26 €</b>
	040 - Opérations d'ordre	3 493.80 €
	041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
	<b>Total recettes</b>	<b>297 863.06 €</b>
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS</b>	<b>84 042.53 €</b>
	<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>-106 476.04 €</b>
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-22 433.51 €</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Communal de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	517 044.18 €
- Un total de recettes de	744 363.03 €
Soit un résultat excédentaire de	227 318.85 €
+ Excédent antérieur reporté	364 684.23 €
<b>Soit un résultat global de Fonctionnement de</b>	<b>592 003.08 €</b>

En Investissement :

- Un total de dépenses de	213 820.53 €
- Un total de recettes de	297 863.06 €
Soit un résultat excédentaire de	84 042.53 €
+ Déficit antérieur reporté	- 106 476.04 €
<b>Soit un résultat global d'Investissement de</b>	<b>- 22 433.51 €</b>

**Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 569 569.57 €**

#### **4°) Affectation du Résultat 2022 au Budget Communal 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif 2022 du Budget Communal laisse apparaître :

- Un excédent global de Fonctionnement de :	592 003.08 €
- Un déficit global d'Investissement de :	- 22 433.51 €

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'affecter au Budget communal 2022 le résultat global de la manière suivante :

- En réserves à l'article R1068 :	22 433.51 €
- En report de fonctionnement à l'article R002 :	569 569.57 €
- En report d'investissement à l'article D001 :	22 433.51 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.



## 5°) Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Eau

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022 pour le Budget Eau :

SECTION	CHAPITRE	2022	
EXPLOITATION	011 - Charges à caractères général	38 197.09 €	
	012 - Charges de Personnel	5 000.00 €	
	014 - Atténuation de produits (Red. Pollution)	14 172.00 €	
	65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	
	66 - Charges financières	3 300.90 €	
	67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	
	68 - Provisions	600.00 €	
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>61 269.99 €</b>	
	042 - Opérations d'ordre	21 059.00 €	
	<b>Total Dépenses</b>	<b>82 328.99 €</b>	
	RECETTES	70 - Ventes de produits	143 439.76 €
		74 - Subvention d'exploitation	0.00 €
		75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €
		77 - Produits exceptionnels	0.06 €
		<b>Total Recettes réelles</b>	<b>143 439.82 €</b>
		042 - Opérations d'ordre	7 131.36 €
		<b>Total Recettes</b>	<b>150 571.18 €</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE EN COURS</b>		<b>68 242.19 €</b>	
<b>Résultat antérieur reporté</b>		<b>0.00 €</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>68 242.19 €</b>	
INVESTISSEMENT	16 - Remboursement d'emprunts	12 115.91 €	
	20 - Immos incorporelles	0.00 €	
	21 - Immos corporelles	23 433.00 €	
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>35 548.91 €</b>	
	040 - Opération d'ordre	7 131.36 €	
	<b>Total Dépenses</b>	<b>42 680.27 €</b>	
	RECETTES	10 - Dotations Fonds divers Réserves	6 695.36 €
		13 - Subventions d'investissement	41 439.00 €
		16 - Emprunts et dettes	130 000.00 €
		<b>Total Recettes réelles</b>	<b>178 134.36 €</b>
		040 - Opérations d'ordre	21 059.00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>199 193.36 €</b>	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS</b>		<b>156 513.09 €</b>	
<b>Résultat antérieur reporté</b>		<b>-218 861.10 €</b>	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-62 348.01 €</b>	

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Eau de la commune, qui présente :

En section d'Exploitation :	
- Un total de dépenses de	82 328.99 €
- Un total de recettes de	150 571.18 €
Soit un résultat excédentaire de	68 242.19 €
+ Résultat antérieur reporté	0.00 €
<b>Soit un résultat global d'exploitation de</b>	<b>68 242.19 €</b>

En Investissement :	
- Un total de dépenses de	42 680.27 €
- Un total de recettes de	199 193.36 €
Soit un résultat excédentaire de	156 513.09 €
+ Déficit antérieur reporté	- 218 861.10 €
<b>Soit un résultat global d'Investissement de</b>	<b>- 62 348.01 €</b>

**Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 5 894.18 €**

#### 6°) Affectation du Résultat 2022 au Budget Eau 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif 2022 du Budget Eau laisse apparaître :

- Un excédent global d'Exploitation de :	68 242.19 €
- Un déficit global d'Investissement de :	- 62 348.01 €

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'affecter au Budget Eau 2023 le résultat global de la manière suivante :

- En réserves à l'article R1068 :	62 348.01 €
- En report de fonctionnement à l'article R002 :	5 894.18 €
- En report d'investissement à l'article D001 :	62 348.01 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 7°) Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Bois

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022 pour le Budget Bois :

SECTION		CHAPITRE	2022
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractères général	26 644.07 €
		65 - Autres charges de gestion courante	30 393.45 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>57 037.52 €</b>
	RECETTES	70 - Produits des services	136 436.12 €
		77 - Produits exceptionnels	0.00 €
		<b>Total Recettes</b>	<b>136 436.12 €</b>
	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE EN COURS</b>		
<b>Résultat antérieur reporté</b>			<b>66 363.50 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>145 762.10 €</b>
INVESTISSEMENT	DEPENSES	21 - Immos corporelles	11 953.17 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>11 953.17 €</b>



	<b>RECETTES</b>	10 - Dotations Fonds divers Réserves	11 545.26 €
		<b>Total Recettes</b>	<b>11 545.26 €</b>
		<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS</b>	<b>-407.91 €</b>
		<i>Résultat antérieur reporté</i>	<i>-11 545.26 €</i>
		<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-11 953.17 €</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Bois de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de	57 037.52 €
- Un total de recettes de	136 436.12 €
Soit un résultat excédentaire de	79 398.60 €
+ Excédent antérieur reporté	66 363.50 €
<b>Soit un résultat global de Fonctionnement de</b>	<b>145 762.10 €</b>

En Investissement :

- Un total de dépenses de	11 953.17 €
- Un total de recettes de	11 545.26 €
Soit un résultat déficitaire de	- 407.91 €
+ Déficit antérieur reporté	- 11 545.26 €
<b>Soit un résultat global d'Investissement de</b>	<b>- 11 953.17 €</b>

**Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 133 808.93 €**

### 8°) Affectation du Résultat 2022 au Budget Bois 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte Administratif 2022 du Budget Bois laisse apparaître :

- Un excédent global de Fonctionnement de :	145 762.10 €
- Un déficit global d'Investissement de :	- 11 953.17 €

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'affecter au Budget Bois 2023 le résultat global de la manière suivante :

- En réserves à l'article R1068 :	11 953.17 €
- En report de fonctionnement à l'article R002 :	133 808.93 €
- En report d'investissement à l'article D001 :	11 953.17 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 9°) Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Caveaux

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022 pour le Budget Caveaux :

SECTION		CHAPITRE	2022
EXPLOITATION	DEPENSES	011 - Charges à caractères général	0.00 €
		<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>0.00 €</b>
		042 - Opérations d'ordre (variation stock)	12 391.10 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>12 391.10 €</b>

		70 - Vente caveau	2 541.67 €
	RECETTES	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>2 541.67 €</b>
		042 - Opérations d'ordre (variation stock)	12 391.10 €
		<b>Total Recettes</b>	<b>14 932.77 €</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE EN COURS</b>		<b>2 541.67 €</b>
	<b>Résultat antérieur reporté</b>		<b>20 242.77 €</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>22 784.44 €</b>
INVESTISSEMENT	DEPENSES	4581 - Opération pour compte de tiers	0.00 €
		040 - Opération d'ordre (stock)	12 391.10 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>12 391.10 €</b>
	RECETTES	458201 - Opération compte de tiers	0.00 €
		040 - Opération d'ordre (stock)	12 391.10 €
		<b>Total Recettes</b>	<b>12 391.10 €</b>
	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS</b>		<b>0.00 €</b>
	<b>Résultat antérieur reporté</b>		<b>-27 323.40 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-27 323.40 €</b>	

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Caveaux de la commune, qui présente :

En section d'Exploitation :

- Un total de dépenses de 12 391.10 €
- Un total de recettes de 14 932.77 €

Soit un résultat excédentaire de 2 541.67 €

+ Excédent antérieur reporté 20 242.77 €

**Soit un résultat global d'exploitation de 22 784.44 €**

En Investissement :

- Un total de dépenses de 12 391.10 €
- Un total de recettes de 12 391.10 €

Soit un résultat de 0.00 €

+ Déficit antérieur reporté - 27 323.40 €

**Soit un résultat global d'Investissement de - 27 323.40 €**

**Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de - 4 538.96 €**

#### 10°) Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2022 pour le Budget Lotissement :

SECTION		CHAPITRE	2022
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011 - Charges à caractères général	0.00 €
		66 - Intérêts d'emprunt	1 299.55 €
		042 - Constatation Stock	138 428.44 €
		043 - Opérations d'ordre (transfert de charges)	1 299.55 €



		<b>Total Dépenses</b>	<b>141 027.54 €</b>
	<b>RECETTES</b>	042 - Constatation Stock	139 727.99 €
		043 - Opération d'ordre (transfert de charges)	1 299.55 €
		<b>Total Recettes</b>	<b>141 027.54 €</b>
		<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE EN COURS</b>	<b>0.00 €</b>
		<i>Résultat antérieur reporté</i>	<i>0.00 €</i>
		<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	040 - Constatation de stock	139 727.99 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>139 727.99 €</b>
	<b>RECETTES</b>	16 - Emprunt	0.00 €
		040 - Constatation de stock	138 428.44 €
		<b>Total Recettes</b>	<b>138 428.44 €</b>
		<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE EN COURS</b>	<b>-1 299.55 €</b>
		<i>Résultat antérieur reporté</i>	<i>1 571.56 €</i>
		<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>272.01 €</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022 du Budget Lotissement de la commune, qui présente :

En Fonctionnement :

- Un total de dépenses de 141 027.54 €
- Un total de recettes de 141 027.54 €

Soit un résultat de 0 €

En Investissement :

- Un total de dépenses de 139 727.99 €
- Un total de recettes de 138 428.44 €

Soit un résultat déficitaire de - 1 299.55 €

+ Excédent antérieur reporté 1 571.56 €

Soit un résultat global d'Investissement de 272.01 €

**Soit un résultat global à la clôture de l'exercice de 272.01 €**

### **11°) Approbation des Comptes de Gestion 2022**

Le Conseil municipal, constatant la concordance entre les écritures des Comptes de Gestion du Trésor Public et celles des Comptes Administratifs de la Commune, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les Comptes de gestion 2022 du Budget Communal, du Budget Eau, du Budget Bois, du Budget Caveaux et du Budget Lotissement.

### **12°) Mise en place de servitudes de passage pour le réseau AEP – Colonne montante**

Monsieur le Maire explique, que dans le cadre des travaux de réalisation de la colonne montante Réseau AEP, des conventions de passage ont été signées avec les propriétaires des parcelles concernées.



Après avoir donné lecture des dites conventions, le Maire précise que l'ensemble des propriétaires grèveront leur parcelles de terrains qui seront le fonds servant à titre réel, perpétuel et gratuit, au profit des propriétés de la Commune qui seront le fonds dominant d'une servitude de canalisation. Les propriétaires suivants, reconnaissent à la Commune, maître de l'ouvrage, les droits suivants :

- Etablir à demeure la dite canalisation (tuyau enterré à une profondeur de 0.80 mètres) :
  - o Pour les parcelles cadastrées B 59 et AB 76, appartenant à l'Indivision VUILLEMIN Pierre, sur une longueur d'environ 22 m, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 m ;
  - o Pour la parcelle cadastrée B 60, appartenant à la SAS RUFENACHT, sur une longueur d'environ 5 m, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 m ;
  - o Pour les parcelles cadastrées AA 37 et ZB 39 , appartenant à M. BAVEREL Gabriel, sur une longueur d'environ 205 m, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 m ;
  - o Pour la parcelle cadastrée B 596, appartenant à M. RUFENACHT Serge, sur une longueur d'environ 28 m, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 m ;
  - o Pour la parcelle cadastrée AA 22, appartenant à Mme POURCHET née COURLET Nicole, sur une longueur d'environ 156 m, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 m ;
- Etablir à demeure, dans la même bande de terrain les ouvrages accessoires nécessaires (regards de visite, vannes de sécurité...)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer lesdits actes de servitudes avec les l'ensemble des propriétaires, servitudes rédigées conformément aux conventions établies ;
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;
- PRECISE que l'installation et les frais d'entretien et de réparations des canalisations sont à la charge de la Commune.

### **13°) Validation du Règlement du Lotissement du Pacot**

Monsieur le Maire donne lecture du Règlement du futur Lotissement du Pacot, rédigé par le géomètre M. Thomas PETITE.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DEMANDE au géomètre de modifier les points suivants :
  - o Concernant la construction d'annexes indépendantes : Limiter le nombre à 1 seule annexe indépendante par lot
  - o La hauteur de clôture sera limitée à 1.60 m
- AUTORISE le Maire à signer ledit document.

### **14°) Choix du Maître d'œuvre pour la réhabilitation du Centre d'Accueil – Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la future réhabilitation du bâtiment du Centre d'Accueil, deux rendez-vous, sur place, ont été organisés avec des architectes, afin d'établir des devis pour la phase Etudes et Maîtrise d'œuvre.

Deux devis ont été proposés pour la 1<sup>ère</sup> phase « Etude de faisabilité » :

- SARL SANCHEZ ARCHITECTE, pour 15 750.00 € HT – 18 900.00 € TTC
- Cabinet d'Architecture PAILLARD, pour 11 300.00 € HT – 13 560.00 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir les 2 offres, afin d'avoir 2 projets différents et se positionner par la suite sur un des deux architectes.
- PROPOSE, avant la signature des devis, une rencontre avec les 2 architectes afin d'obtenir une esquisse du projet.

#### **15°) Vente d'une parcelle de terrain attenante à la Déchetterie au SMCOM**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la SMCOM de Pontarlier souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de terrain attenante à la Déchetterie, parcelle cadastrée section ZD n°144, lieu-dit Champs Guillaume, d'une superficie de 8 ares 65, ainsi que d'une bande supplémentaire de terrain appartenant à la parcelle cadastrée section ZD n°145, qui sera délimitée par un géomètre, selon les besoins du SMCOM.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de vendre au SMCOM la parcelle cadastrée Section ZD n°144, de 8 ares 65, au prix de 8 € /m<sup>2</sup>
- PRECISE que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge du SMCOM
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette vente.

#### **16°) Montant du loyer de l'Appartement rénové 55 Grande rue**

Monsieur le Maire explique, que suite aux travaux d'aménagement du logement situé 55 Grande rue, ce dernier pourra être mis à la location à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Il convient donc de déterminer le loyer mensuel.

Le logement de 67.17 m<sup>2</sup> se compose d'une cuisine-séjour, d'un salon, d'une chambre, salle de bain et WC. Un garage de 14m<sup>2</sup> sera également mis à disposition.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (10 pour – 3 contres) :

- DECIDE de fixer le loyer mensuel à 525 € + 75 € de charges ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de bail correspondant.

#### **17°) Téléphonie – Validation du devis de Rex Rotary**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du renouvellement de notre téléphonie, la société Rex Rotary nous propose l'offre suivante :

- Equipement :
  - o Mairie : 1 poste fixe Accueil + 1 poste sans fil
  - o Ecole : 1 poste fixe + 1 poste sans fil
  - o Salle des Fêtes : 1 poste sans fil
- Installation de la fibre
- Mise en place ligne Internet



- Engagement 5 ans
- Prix : 398 € HT / mois

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir la proposition de la Société Rex Rotary, pour la mise en place de la fibre et la téléphonie sur les 3 sites : Mairie, Ecole et Salle des Fêtes, pour un montant de 398 € HT / mois sur un engagement de 5 ans,
- DEMANDE a ce qu'un poste fixe soit installé à la place du sans fil à la Salle des Fêtes ;
- AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

### **18°) Don Association Semons l'Espoir – Maison des Familles**

Monsieur le Maire explique que, par mail du 9 janvier dernier, l'Association Semons l'Espoir sollicite les communes franc-comtoises, dans le cadre du projet « Communes Solidaires », afin de contribuer à l'extension et à l'aménagement de la Maison des Familles située sur le site de l'hôpital Minjoz.

L'Association propose de participer à hauteur de 20 centimes d'€ par habitant ou un montant au choix.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'attribuer un don de 850 €, soit 1 € par habitant, à l'Association Semons l'Espoir, dans le cadre de l'opération « Communes Solidaires »

### **19°) Versement d'une subvention à l'Association Prévention routière**

Monsieur le Maire explique que l'Association Prévention routière réalise des actions de sensibilisation dans les écoles, en mettant à disposition une piste mobile d'éducation routière.

Pour cela l'association demande une participation de 150 € par classe. Madame la Directrice de l'Ecole a fait part à la Commune, qu'elle souhaiterait en faire bénéficier sa classe de CM2.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'accorder une subvention de 150 € pour l'année 2023 à l'Association Prévention routière du Doubs.

### **20°) Validation Devis Travaux Source du Bief**

Monsieur le Maire explique qu'afin de sécuriser la Source du Bief, il convient d'effectuer des travaux sur le réseau.

Un devis de l'entreprise LONCHAMPT T.P.A.F. est proposé pour un montant de travaux de 36 869.75 € - 44 243.70 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise LONCHAMPT T. P. A F. pour un montant de 36 869.75 € - 44 243.70 € TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer ce devis.

## 21°) Questions diverses

- Demande Salle Paroissiale par les Armaillis du Haut-Doubs pour leurs répétitions, un soir par semaine d'octobre à mai. Le Conseil municipal décide de mettre à disposition cette salle, et fixe la location à 100 € / mois. Une délibération sera prise en ce sens dans un prochain Conseil municipal si l'association est favorable.
- Travaux Elagage Dubrez – un courrier sera adressé à l'entreprise afin de leur demander de débarrasser les branches coupées.
- Mme Marine BAVEREL-CHAPUIS a adressé une demande de mise en disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans
- Prochain CM : Jeudi 16 mars 2023 - DOB

La séance est levée à 23h00

## Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance

- DCM n°20230216-01 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Communal
- DCM n°20230216-02 – Affectation du Résultat 2022 au Budget Communal 2023
- DCM n°20230216-03 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Eau
- DCM n°20230216-04 – Affectation du Résultat 2022 au Budget Eau 2023
- DCM n°20230216-05 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Bois
- DCM n°20230216-06 – Affectation du Résultat 2022 au Budget Bois 2023
- DCM n°20230216-07 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Caveaux
- DCM n°20230216-08 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Lotissement
- DCM n°20230216-09 – Approbation des Comptes de Gestion 2022
- DCM n°20230216-10 – Mise en place de servitudes de passage pour le réseau AEP – Colonne montante
- DCM n°20230216-11 – Validation du règlement du Lotissement du Pacot
- DCM n°20230216-12 – Choix du Maître d'œuvre pour la réhabilitation du Centre d'Accueil – Salle des Fêtes
- DCM n°20230216-13 – Vente d'une parcelle de terrain attenante à la Déchetterie au SMCOM
- DCM n°20230216-14 – Montant du loyer de l'Appartement rénové au 55 Grande rue
- DCM n°20230216-15 – Téléphonie – Validation du devis de Rex Rotary
- DCM n°20230216-16 – Don Association Semons l'Espoir – Maison des Familles
- DCM n°20230216-17 – Versement d'une subvention à l'Association Prévention routière
- DCM n°20230216-18 – Validation Devis Travaux Source du Bief

Le Secrétaire,  
Jean-Luc COURLET

Le Maire,  
Francis BOURDIN

